

AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Si vous êtes non-imposable (avis d'impôts sur les revenus de N-1), vous pouvez demander à bénéficier de l'Aide Régionale à la restauration scolaire (montant maximum de l'aide : 50 % des sommes dues) sur demande formelle en remplissant le formulaire au verso.

Merci de joindre la copie de votre avis d'impôt sur les revenus de l'année N-1

L'ensemble de ces documents est à renvoyer par e-mail de préférence à :

bourses.francoise@ac-toulouse.fr

(ou par courrier à l'attention du service intendance)

NB : pour vos règlements, merci de privilégier le paiement en ligne ou le virement bancaire sur le compte de l'établissement :

IBAN : FR76 1007 1310 0000 0010 0205 538

BIC : TRPUFRP1